**Liste de contrôle : Contrôle des chantiers**

Remplie le:

Remplie par:

Emplacement:

**Généralités**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Des accès sûrs à tous les postes de travail existent-ils?   * Accès au chantier au moins 1 m, autres accès au moins 60 cm de largeur * Laissé libre * Passerelles avec barrières des deux côtés au-dessus des surfaces limitées/non-résistantes au passage (balustrade, filière intermédiaire, plinthe de butée) * Dispositif anti-dérapage pour les déclivités > 10% * Rampe pour les escaliers > 5 marches * Protection latérale si hauteur de chute à partir de 2 m * Balustrade si hauteur de chute à partir de 50 cm jusqu’à 2 m | oui  en partie  non |  |
|  | Les EPI suivants sont-ils à la disposition des collaborateurs et sont-ils portés en cas de risque ?   * Protection auditive (bruit) * Lunettes/masque de protection (pointes, affûtage, disques de meulage, etc.) * Protection respiratoire (affûter, scier, couper, poussières, etc.) * Gants de protection * Chaussures de sécurité * Casque | oui  en partie  non |  |
|  | Les collaborateurs qui travaillent sur la voie publique sont-ils nettement visibles par les autres usagers (vêtements de travail avec des surfaces réfléchissantes) ? | oui  en partie  non |  |
|  | Est-il assuré que les collaborateurs et les personnes tierces (collaborateurs d’autres entreprises, passants) ne risquent pas des chutes d’objets ?  Signaler et barrer les endroits dangereux. | oui  en partie  non |  |
|  | Il y a-t-il assez de dispositifs de protection pour toutes les prises de courant utilisées et ceux-ci fonctionnent-ils ?  Font partie des dispositifs de protection :   * Disjoncteurs différentiels (protection FI/RCD) * Fusibles (disjoncteur) * Couvercles | oui  en partie  non |  |
|  | Tous les câbles utilisés, toutes les fiches et tous les couvercles sont-ils intacts, c.-à-d. sans dégradation et pas «bricolés» avec du ruban adhésif? | oui  en partie  non |  |
|  | Les matières dangereuses (par ex. produits chimiques, diluants) sont-elles stockées dans des récipients appropriés et correctement étiquetés et placés au-dessus de cuves de réception et les fiches de données de sécurité (pour les cas d’urgence/anomalie) sont-elles accessibles sur place ? | oui  en partie  non |  |
|  | Les moyens pour les cas d’urgence sont-ils placés à un endroit accessible et bien signalé (liste des numéros d’urgence, pharmacie d’urgence équipée d’un contenu propre et complet) ? | oui  en partie  non |  |
|  | Il y a-t-il des toilettes de chantier avec alimentation en eau pour se laver les mains, séparées pour les hommes et les femmes et propres ? | oui  en partie  non |  |
|  | Est-il assuré que les chemins de fuite et les issues de secours ne sont pas bloqués ou fermés ? | oui  en partie  non |  |
|  | L’ordre est-il maintenu dans les caisses-outils, les armoires, la cabane de chantier ? | oui  en partie  non |  |
|  | Les collaborateurs savent-ils que   * dans les zones explosibles, les gaz et vapeurs peuvent être déterminés par des mesures ? * beaucoup de matières apparemment non combustibles (notamment les métaux légers) sous forme de poudre peuvent exploser ? * les gaz, vapeurs, brouillards, poussières ou autres mélanges finement dispersés représentent un danger d’explosion ? | oui  en partie  non |  |

**Prévention des chutes**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Sur vos chantiers, tous les postes de travail situés à plus de 2 mètres de hauteur sont-ils sécurisés avec une protection latérale (balustrade, filière intermédiaire, plinthe de butée) de telle manière qu’aucun risque de chute n’existe ? | oui  en partie  non |  |
|  | Toutes les ouvertures au sol sont-elles couvertes ou entourées, les escaliers équipés de balustrades ? | oui  en partie  non |  |
|  | Les gaines techniques et les puits d’ascenseur sont-ils sécurisés ? | oui  en partie  non |  |
|  | Les échafaudages (sur tréteaux, mobiles, de façade) sont-ils installés de manière stable, équipés d’une protection sur trois côtés lorsque leur hauteur est supérieure à 2 m ? | oui  en partie  non |  |
|  | Tous les collaborateurs qui travaillent avec un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur disposent-ils d’un certificat de formation ? | oui  en partie  non |  |

**Échafaudages de façade**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | L’échafaudage est-il assez résistant pour les travaux à effectuer ?   * Échafaudage de plâtriers/peintres : 200 kg / m2 * Échafaudage de maçons : 300 kg / m2 | oui  en partie  non |  |
|  | La largeur minimale de passage est-elle assurée ?   * 60 cm pour les échafaudages de plâtriers/peintres * 90 cm pour les échafaudages de maçons | oui  en partie  non |  |
|  | L’échafaudage est-il stable ?   * posé sur un sol rigide * Le front des échafaudages est fixé par des entretoises diagonales | oui  en partie  non |  |
|  | Il y a-t-il suffisamment d’ancrages et ces derniers sont-ils résistants à la traction et à la pression ?   * Pour les échafaudages non couverts, 1 ancrage toutes les 5 sections. Ce chiffre doit être augmenté si nécessaire, par ex. pour les échafaudages couverts, les ponts de ferblantier, les escaliers extérieurs ou les ascenseurs. | oui  en partie  non |  |
|  | Le platelage a-t-il l’épaisseur nécessaire pour la longueur de portée existante ?   * Les panneaux de coffrage sont interdits comme plancher d’échafaudage ! | oui  en partie  non |  |
|  | Les planchers d’échafaudage sont-ils en bon état, sans «plateaux posés en porte-à-faux» et en particulier avec une protection contre les dérapages dans les zones de coins?  Défauts les plus fréquents : bois scié/vermoulu, fentes, métal déformé, usagé, souillé | oui  en partie  non |  |
|  | Tous les passages de l’échafaudage sont-ils protégés vers l’extérieur avec une protection latérale ?  La protection latérale comprend rambarde supérieure, tasseau intermédiaire et plinthe. | oui  en partie  non |  |
|  | Des protections contre les chutes sont-elles présentes à tous les endroits des passages de l’échafaudage où la distance à la façade est supérieure à 30 cm ? | oui  en partie  non |  |
|  | Le pont de ferblantier est-il construit selon les normes ?   * Plancher au maximum 1 m sous le bord du toit. * Bord supérieur de la protection latérale au moins 80 cm au-dessus du bord du toit. | oui  en partie  non |  |
|  | Pour les toits avec une déclivité de 30° ou plus :  La protection latérale du pont de ferblantier est-elle conçue comme paroi de protection pour couvreur ? | oui  en partie  non |  |
|  | Les collaborateurs savent-ils que toute modification à l’échafaudage requiert l’approbation du maître d’œuvre et ne peut être effectuée que par le monteur échafaudeur ? | oui  en partie  non |  |
|  | Vos collaborateurs savent-ils que tout défaut à l’échafaudage doit être signalé immédiatement au supérieur hiérarchique ? | oui  en partie  non |  |